



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

RÈGLEMENT NUMÉRO 230

DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE
PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉPARATION DE LA
RUE DES FAUVETTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Gore a reçu une requête de certains contribuables ayant une résidence sur la rue des Fauvettes demandant à ce que la côte sur la rue soit réduite et que la réparation du ruissellement d'eau dans la rue soit effectuée par la municipalité aux frais desdits contribuables de ladite rue ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Gore désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales et de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale afin de pouvoir prendre en charge cette rue et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour les améliorations décrites ci-haut ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et une présentation du présent règlement a été donné par la conseillère Shirley Roy à la séance ordinaire du Conseil du 11 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire fait la présentation du règlement conformément aux exigences du Code municipal du Québec (C-27.1).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Donald Manconi

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



**RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE** **Municipalité du Canton de Gore**

ARTICLE 2

La municipalité prendra à sa charge les travaux d'amélioration de la route décrit à l'annexe A du présent règlement et qui en fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

- Les travaux d'amélioration ont un coût net de 3 611.57 \$.

ARTICLE 3

Pour assumer le coût net des travaux améliorations de la rue des Fauvettes, une tarification de : 601.93 \$, sera imposée à chacun des 6 propriétaires de maison et/ou chalet de la rue des Fauvettes pour que soient divisés en parts égales les frais.

La liste des 6 propriétaires concernés est déposée à l'annexe B du présent règlement et en fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4

Un intérêt au taux prescrit par résolution pour l'année d'imposition où s'applique la tarification sera ajouté sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Scott Pearce,
Maire

Sarah Channell,
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION :	2019-11-11
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2019-12-02
AVIS DE PUBLICATION :	2019-12-04
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2019-12-04



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE Municipalité du Canton de Gore

Annexe A
Soumission

JFB Mini Excavation

Devis Total 3 955,14 \$

GESTION DES DEVIS

Veuillez prendre connaissance du devis et le valider.



Des questions? Envoyez-moi un message.

Ville De Gore, voici le récapitulatif de votre devis

JFB Mini Excavation

Devis n° 132

3 articles

Désignation	Montant
Réparation de la rue des Fauvettes 1 x 0,00 \$	0,00
Voyage de sable a compacteurs 3 x 400,00 \$	1 200,00
Voyage d'asphalte recyclé étendu et compacteur 4 x 560,00 \$	2 240,00
Sous-total	3 440,00
096379633 TPS 5 %	172,00
1019309484 TVQ 9,975 %	343,14
	3 955,14
(CAD)	3 955,14 \$

estimate_132.pdf

Propulsé par Invoice2go

Plus de 250 000 entreprises nous font confiance pour leurs factures.

Francique (Canada)

2019-10-28

Montant net : 3 440
0 TPS
171.57 \$

3 611.57.



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE **Municipalité du Canton de Gore**

Annexe B
Propriétaires concernés

NOM	ADRESSE	LOT
Gilles Gagnon et Nicole Charron	3 des Fauvettes	5 317 024
Éric St-Germain	4 des Fauvettes	5 317 022
Pierrette Gazaille	11 des Fauvettes	5 317 015
Stanislaw Kozinski et Zofia Kowalewska	12 des Fauvettes	3 317 012
Ian MacDonald	15 des Fauvettes	5 317 016
Frédéric Leblanc	16 des Fauvettes	3 317 011

